

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS

Département du Gard
Canton du Vigan
Communauté de Communes du Pays Viganais

SÉANCE DU 10 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 36
Date d'envoi de la convocation : 04/06/2020

20061008

Nombre de suffrages exprimés : 39
Dont 3 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
39	0	0

L'an deux mille vingt et le dix juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays Viganais s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Avèze, salle communale, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Roland CANAYER.

Présents (36) : Roger LAURENS, Jean-Pierre GABEL, Régis BAYLE, Bruno MONTET, Martine VOLLE-WILD, Joël CORBIN, Jean-René GUERS, Marie-Françoise MIGAYROU, Romaric CASTOR, Marc WELLER, Alain DURAND, Marie-France PHILIP, Emmanuel GRIEU, Roland CANAYER, Laurence BERANGER, Christian CHATARD, Thierry REDON, Gérard SEVERAC, Martine DURAND, Bernard SANDRE, André ROUANET, Sylvie ARNAL, Jules CHAMOUX, Magali FESQUET, Halima FILALI, Lionel GIROMPAIRE, Valérie MACHECOURT, Emilie PASCAL, Emmanuel PUECH, Denis SAUVEPLANE, Jérôme SAUVEPLANE, Jean-Baptiste THIBAUD, Bernard CAUSSE, Alessandro COZZA, Pauline PAGES, Laurent PONS.

Excusés (4) : Stéphane MALET, Marie-Renée LAURENT, Patrick DARLOT, Sylvie PAVLISTA.

Absent (1) : Jean-Marie BRUNEL.

Procurations (3) : Marie-Renée LAURENT à Roland CANAYER, Patrick DARLOT à Emmanuel GRIEU, Sylvie PAVLISTA à Sylvie ARNAL.

Vice-présidents en fonction ne participant pas au vote :

Présents (2) : Gérald GERVASONI, Pascal GOETZINGER. Excusé (1) : Eric DOULCIER.

Secrétaire de séance : Alain DURAND.

08 – TEOM – VOTE DES PRODUITS ATTENDUS POUR 2020

Rapporteur : Roland CANAYER

Sur proposition de Monsieur Roland CANAYER, Président,

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2020 :

* le taux voté pour la TEOM est de 14,50 %

* le produit attendu pour la TEOM est proposé pour un montant de 1 479 435,72 €.

Le Conseil de Communauté, après délibération, et à l'unanimité,

VOTE le taux pour la TEOM à 14,5 %.

VOTE le produit attendu pour 2020 concernant la TEOM pour un montant de 1 479 435,72 €.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires

Fait et délibéré à Le Vigan
les jours, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme
Le Vigan, le 12 juin 2020
Le Président

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

